

Monsieur RAVERDEL, 1er Adjoint, chargé des travaux, rappelle à l'Assemblée que par une décision du 24 Avril 1979, il a été pris l'accord de principe de transférer la cuisine, provisoirement installée au Foyer de Personnes Agées, dans le local cuisine de la cantine scolaire en cours de construction.

Cette décision entraîne des travaux complémentaires qui n'ont pas été prévus dans le marché passé avec l'entreprise CRACCO pour la construction de la cantine scolaire, à savoir :
des travaux de réservation V.R.D., de plomberie, d'électricité, de menuiserie, ETC...., pour un montant T.T.C. de 47 824 F 05, d'autre part, le transfert des gros éléments de la cuisine ainsi que la fourniture d'une armoire frigorifique de 630 l, pour un montant de 36 554 F 78 T.T. et enfin, la fourniture de tout le petit matériel de cuisine ainsi que la vaisselle de la cantine pour un montant de 20 777 F 60 T.T.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- autorise le Maire à signer un avenant N° 6 au marché passé avec l'entreprise CRACCO, concernant la construction de la cantine scolaire, Z.A.C. LUDRES-SUD, ayant pour objet les travaux tous corps d'état, rendus nécessaires par le transfert et l'installation de la cuisine, provisoirement installée au F.P.A., pour un montant de 47 827 F 05 T.T.C.,
- autorise le Maire à passer commande à l'Entreprise ARMAND-INTERCHAUFFAGE S.A. à NANCY, des travaux de transfert de la cuisine et de fourniture d'une armoire frigorifique de 630 l pour un montant T.T.C. de 36 554 F 78,
- autorise le Maire à passer commande à la Société SCAPA, 11 rue du Puits Dixme à RUNGIS, pour la fourniture du matériel de salle, batterie de cuisine et accessoires cuisine, pour un montant de 20 777 F 60 T.T.C.
- Ces dépenses complémentaires seront inscrites au budget supplémentaire 1979.